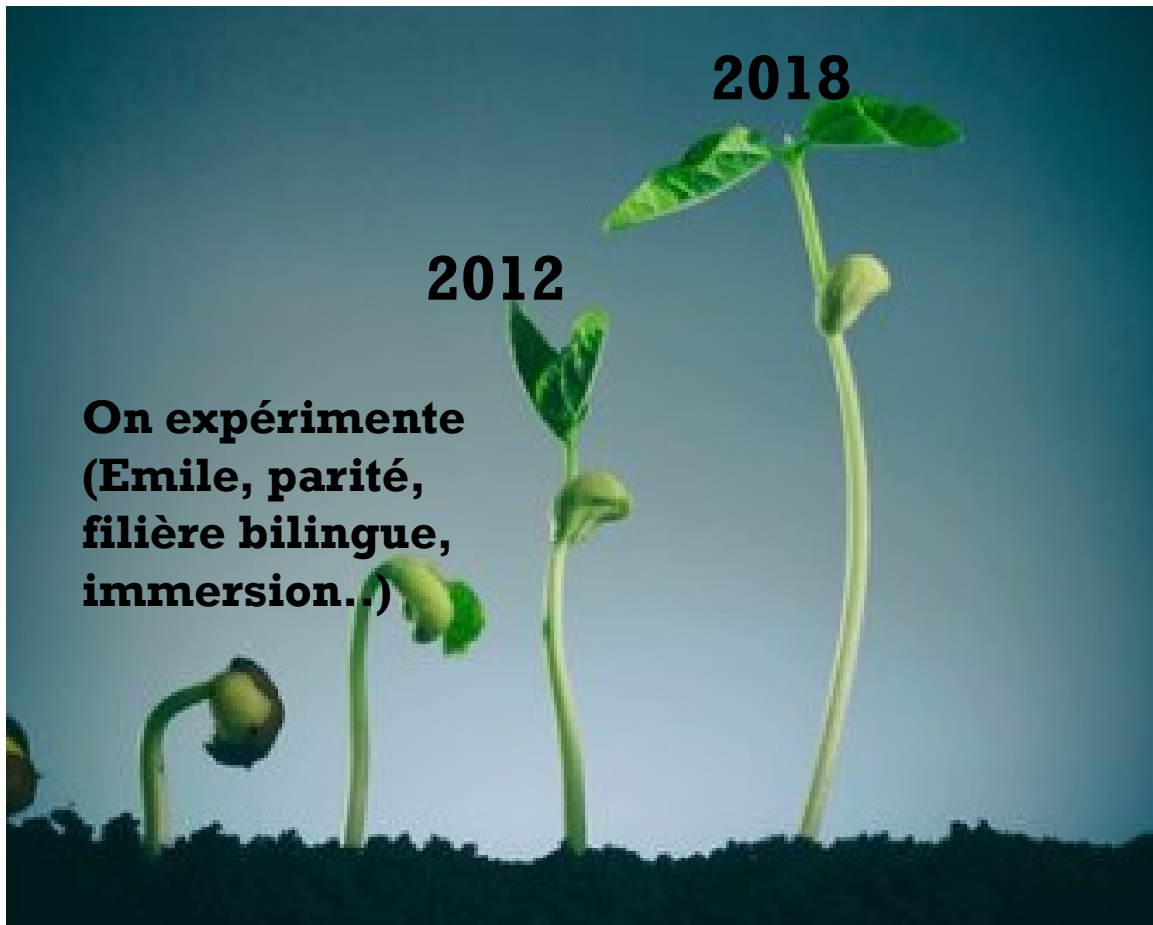




# LA POLITIQUE DES LANGUES À L'AEFE

## LE DISPOSITIF PARLE PARCOURS ADAPTÉS ET RENFORCÉS EN LANGUES ÉTRANGÈRES



**On expérimente  
(Emile, parité,  
filiale bilingue,  
immersion...)**

**2012**

**2018**

# LES ORIGINES

2

# LA CIRCULAIRE AEFÉ DE 2012

*Trois orientations (30 pages...) :*

- 1. La maîtrise de la langue française.***
- 2. Langue nationale : une identité bilingue et biculturelle (SI).***
- 3. Education plurilingue : le choix des langues.***

Le plurilinguisme permet par ailleurs de développer des compétences avérées de médiation culturelle et d'interculturalité

# LA CIRCULAIRE AEF DE 2012

L'égalité d'accès de tous les élèves à cette éducation plurilingue  
Les Parcours Personnalisés de Réussite en Langues (dits PPR)

## L'enseignement des langues et en langues pour une éducation plurilingue

<b>Bilingue</b>	<b>Prérequis pour réussir une éducation plurilingue</b>	<b>Construire un parcours plurilingue, raisonné, progressif et cohérent</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilingue et bilinguisme</li><li>• Pas de parité horaire comme condition.</li><li>• Enseignement en langue/enseignement de la langue.</li><li>• Le français comme langue maternelle 2 pour les non francophones.</li><li>• Didactique adaptée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir précisément la situation linguistique du pays.</li><li>• Définir précisément la situation linguistique familiale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dès le premier degré</li><li>• En petite section et en moyenne section, il est indispensable que l'accueil soit bilingue en langue française et en langue du pays d'accueil.</li></ul>

# LA CIRCULAIRE AEFÉ DE 2012

## A retenir :

Pour assurer ce plurilinguisme -en accord avec le projet personnel et d'orientation de l'élève- il faut faire de la 6<sup>ème</sup> **une classe bi-langue**, développer les enseignements **DE la langue et EN langues**, privilégier les situations **d'apprentissages et de vécu en langues**.

## Chronologie possible d'un parcours plurilingue progressif et cohérent :

- Petite et moyenne section : accueil et initiation bilingue en langue française et en langue du pays d'accueil
- Grande section et entrée dans l'écrit : **un bilan linguistique** à partir duquel se construit **un parcours à volume horaire variable et adapté** aux besoins de l'élève pour consolider la langue maternelle et renforcer l'enseignement de l'autre langue
- CE2 – CM1 : en l'absence de difficultés particulières dans les apprentissages, sensibilisation et initiation à **une troisième langue**, internationale
- En 6<sup>ème</sup> : la 6<sup>ème</sup> doit être **une classe bi-langue** : poursuite de cette troisième langue vivante, et langue du pays d'accueil toujours enseignée
- En 4<sup>ème</sup> : apprentissage d'une **quatrième langue** vivante pour certains élèves – approfondissement des trois langues enseignées pour les autres. **Il faut différencier enseignement formel et pratiques d'apprentissage renforcé en situations**
- En 2<sup>nde</sup> : **quatre langues vivantes possibles pour tous** (français + langue du pays d'accueil + 2 autres langues vivantes) selon des pratiques diversifiées et complémentaires, non par « addition mécanique d'enseignements ».

# LA CIRCULAIRE AEFÉ DE 2012

## L'enseignement des langues et en langues pour une éducation plurilingue


### Quelques stratégies et dispositifs indispensables

- Globaliser les horaires en langues et varier leur distribution au cours de la scolarité
- Evaluation : certifications et examens.
- Les sections internationales.
- Enseignements en Langue et Disciplines Non Linguistiques (DNL) → EMILE


### Une pédagogie interactive et innovante

- L'intercompréhension est la clé d'un plurilinguisme avéré.
- Inscrire la pédagogie de projet au cœur des apprentissages en langues.

**L'INTERCOMPRÉHENSION DES LANGUES**



Le terme « intercompréhension » est souvent associé au phénomène qui s'observe lorsque deux personnes communiquent entre elles tout en gardant leur propre langue



La politique des langues à l'AEFE

# LA CIRCULAIRE AEFÉ DE 2012

## **A RETENIR**

### **• Stratégies et Dispositifs**

- Globaliser les horaires en langues et varier leur distribution au fil du parcours de l'élève
- Réduire le volume d'enseignement formel pour celle(s) des langues apprises en début de parcours et développer des activités et des pratiques langagières

### **• Evaluation : certifications et examens**

- Faire connaître, valoriser et proposer des certifications nationales
- Intégrer les certifications dans le projet d'établissement
- Adopter une stratégie pour la passation des épreuves d'examen en langues

### **• Sections internationales (SI)**

- Se donner les moyens de mettre en place ce dispositif d'excellence dès le primaire
- Placer les SI au cœur du projet linguistique de l'établissement
- Développer en priorité la SI dans la langue du pays d'accueil

### **• Enseignements EN langue, une nécessité de tout dispositif bilingue ou plurilingue**

- Diversifier les disciplines enseignées en langue autre, sans exclusive
- Adapter les dispositifs d'alternance au contexte et aux ressources spécifiques locales

### **• Pédagogie interactive et innovante**

- pratiquer et développer l'intercompréhension
- inscrire la pédagogie de projet au cœur des apprentissages en langues en s'appuyant sur les opportunités offertes par les Actions Pédagogiques Pilotes (APP).

# LA NOTE DE SERVICE DE 2018 (PARLE)

## Objectifs des Parcours Adaptés et Renforcés de Langues

*Renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement français à l'étranger.*

Les PARLE sont une proposition qui vise à aider les établissements à conforter leur offre linguistique, en complément des sections internationales, **sans accroître la charge horaire des élèves ni poser de conditions d'accès sélectives en termes de maîtrise linguistique.**

**Proposition de parcours adaptés et renforcés en langues étrangères de l'AEFE**

**PARLE**

4 pages (mars 2018)



# I. Objectifs des Parcours Adaptés et Renforcés de Langues

Conforter qualitativement la formation linguistique des élèves

- Il s'agit primordialement de renforcer la maîtrise d'une autre langue, tout au long de la scolarité obligatoire, sans mobiliser ou créer de nouveaux temps d'enseignement ou contenus disciplinaires.

Établir le temps d'exposition à une langue étrangère à 25% du temps d'enseignement hebdomadaire réglementaire des élèves au maximum, hors temps d'enseignement de la langue locale

- Cette recommandation vise notamment à préserver un temps d'enseignement majoritairement en français, priorité linguistique de tout enseignement français à l'étranger, conformément aux critères d'homologation du MENJ.

## II. Cadre horaire et pédagogique

II. Cadre horaire et pédagogique

	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5	Cycle 6
Langue vivante principale	2h	3h	3h	3h	3h
EMILE	3h	3h	3h	3h	3h
DNL			4h	4h	4h
<b>Total</b>	<b>5h</b>	<b>6h</b>	<b>7h</b>	<b>7h</b>	<b>7h</b>

LA NOTE DE SERVICE DE 2018 (PARLE)

MOOC/EMILE/EMILE

### Volumes hebdomadaires de cours dans la langue vivante principale du PARLE

- Cycle 2 : 5h par semaine par élève au maximum, dont 2h de langue vivante principale et 3h d'EMILE
- Cycle 3 : 6h par semaine par élève au maximum, dont 3h de langue vivante principale et 3h d'EMILE ou de DNL
- Cycle 4 : 7h par semaine par élève au maximum, dont 3h de langue vivante principale et 4h de DNL

### Champs disciplinaires concernés

- Au cycle 2, on pourra envisager de pratiquer en langue étrangère le sport, les arts ou les sciences.
- Aux cycles 3 et 4, il sera préférable de pratiquer, en EMILE ou en DNL, la moitié des temps d'enseignement d'histoire-géographie, de sciences et technologie, voire de mathématiques. D'autres champs disciplinaires peuvent être envisagés, selon les compétences et ressources humaines disponibles, dans la mesure où un temps de pratique linguistique effective pourra être garanti.

### III. Mobilisation et formation des personnels

#### La formation de tous les personnels

- La mise en œuvre des PARLE en établissement requiert une importante formation préalable des enseignants, qu'ils soient titulaires ou non. Des enseignants natifs peuvent être recrutés à cette fin, mais il appartiendra aux chefs d'établissements de s'assurer qu'ils ont reçu une formation pédagogique adaptée.
- La formation de tous les personnels exerçant en PARLE sera conçue et mise en œuvre au sein des zones de mutualisation, qui pourront adapter les plans de formation 2018-2019 selon les demandes qui leur seront adressées par les chefs d'établissements.
- Les enseignants expatriés chargés de mission de conseil pédagogique dans le second degré en langues vivantes constitueront les principales ressources mobilisables pour initier ces formations.

# Brochure des parcours langues (juillet 2018)

Tirer le meilleur parti de l'insertion des établissements dans leur environnement. La langue du pays hôte, le français et les autres langues étudiées et pratiquées nourrissent harmonieusement et enrichissent la « **biographie langagière** » des élèves dans leur expérience culturelle quotidienne.

Ces parcours devront tenir compte avant tout du profil linguistique des élèves, du contexte du pays et d'éventuels accords bilatéraux. Il est recommandé de les concevoir **dans une logique inter-degrés**, de la petite section à la terminale, pour favoriser l'apprentissage à la diversité linguistique, caractéristique de tous les établissements de l'enseignement français à l'étranger.

Dans la plupart des cas, le français ne peut prétendre au statut de langue maternelle mais, à l'inverse, la langue française ne saurait se cantonner au statut d'une langue de scolarisation, au risque d'en limiter l'impact.

La langue française occupe une place prépondérante dans les établissements du réseau homologué à plus d'un titre : elle est la langue de communication au sein des établissements.



## Brochure des parcours langues (juillet 2018)

Proposer aux élèves, en complément des horaires réglementaires de langues vivantes, un enseignement disciplinaire dans cette même langue, selon le principe de l'**EMILE** (enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère) dans le premier degré ou d'une **DNL** (discipline non linguistique) dans le second degré.

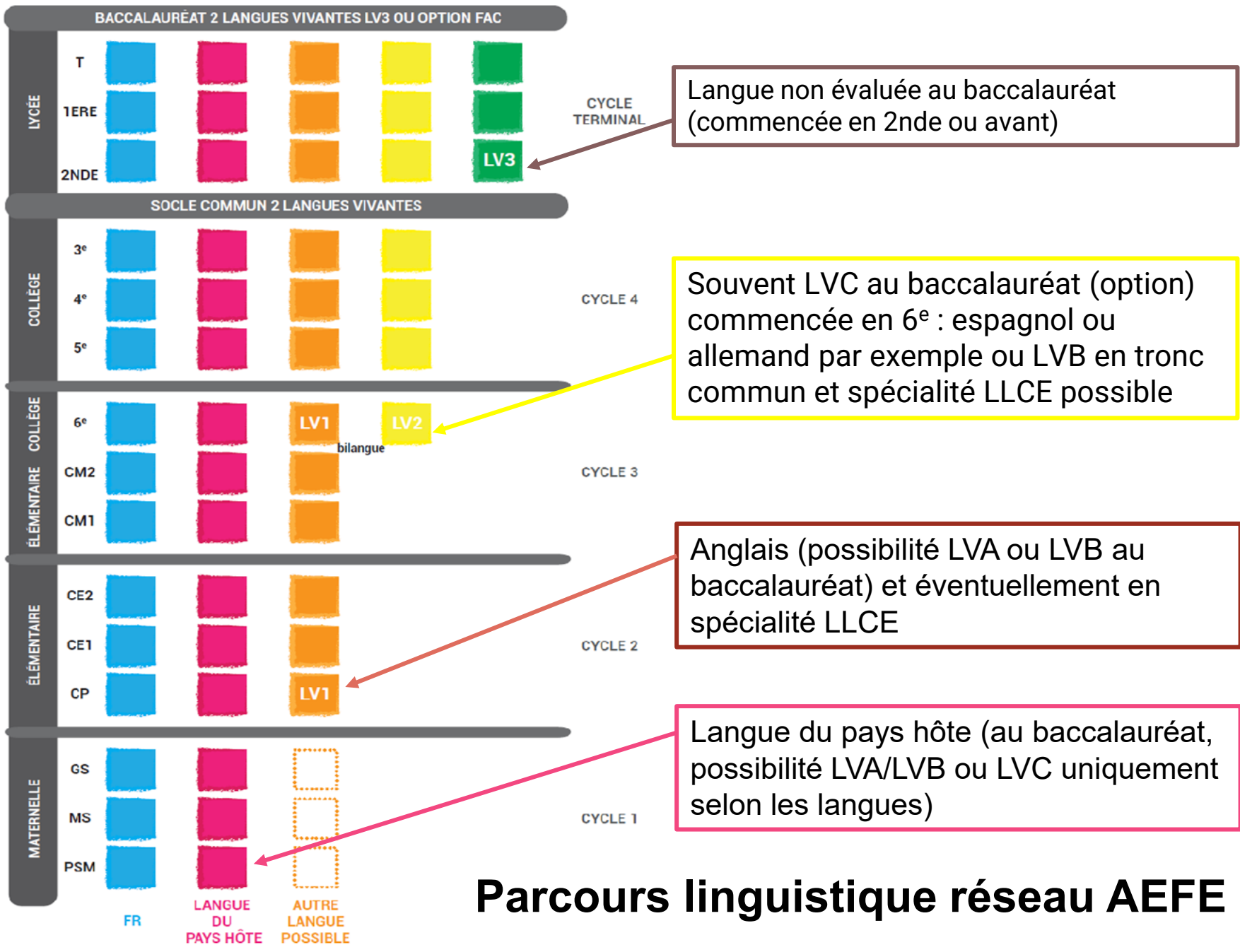
Les fondements de ces parcours langues **dès la maternelle** peuvent s'articuler autour de trois axes :

1. la maîtrise de la langue française, langue de communication et de partage au sein de l'établissement, langue d'enseignement ;
2. une nécessaire (re)connaissance de la langue du pays hôte ;
3. possibilité d'initiation à une troisième langue.

**En élémentaire**, cette langue supplémentaire peut-être également intégrée dans l'enseignement des matières [**EMILE**] pour renforcer l'exposition à la langue, dans le cadre, éventuellement, d'un parcours **PARLE** (5h par semaine par élève maximum, dont 2h de langue vivante principale et 3h d'**EMILE** ).

À ce stade, les élèves peuvent aussi intégrer une section internationale niveau élémentaire qui dispense des enseignements de langue et en langue.



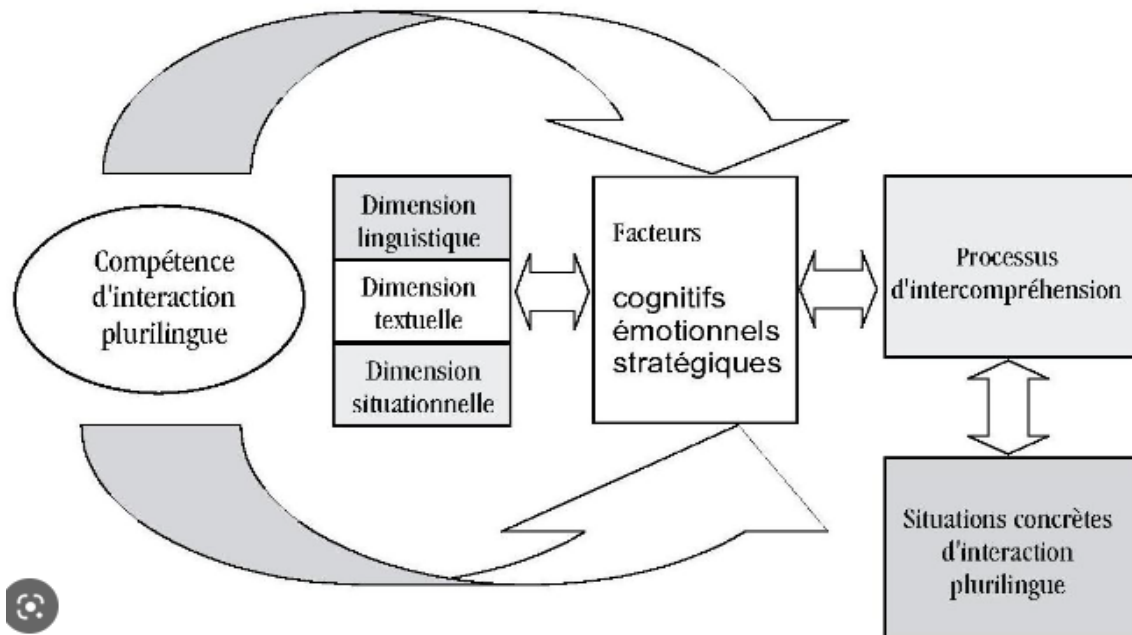


# Parcours linguistique réseau AEFÉ

# L'INTERCOMPRÉHENSION DES LANGUES



Le terme « intercompréhension » est souvent associé au phénomène qui s'observe lorsque deux personnes communiquent entre elles tout en gardant leur propre langue



## II. Cadre horaire et pédagogique

	Volume horaire hebdomadaire total d'enseignement	Volume horaire de langue vivante principale	Volume horaire de DNL ou d'EMILE	Taux d'exposition à la langue principale
Cycle 2	24h	2h	3h	20%
Cycle 3	24h	3h / 4h	3h	25%
Cycle 4	28h	3h	4h	25%

NS 2018

	Maximum horaire hebdomadaire Total par élève - hors heures de langue locale	Dont maximum horaire recommandé de langue vivante étrangère	Dont maximum horaire recommandé d'enseignement dans la langue vivante -EMILE ou DNL	Volumes horaires et taux maximums d'exposition hebdomadaire à la langue étrangère majeure
Cycle 2	24h	2h	3h	20%
Cycle 3	24h	3h	3h	25%
Cycle 4	28h	3h	4h	25%

BROCHURE LANGUES